

Charte (26/03/2022)

Les membres de «Bouts d'ficelle» forment entre eux une communauté d'entraide implantée à Fontainebleau et ses environs immédiats.

Sa raison d'être est de permettre à ses membres de se rendre des services, de se transmettre des savoirs, de se prêter du matériel, de réaliser des échanges directs, de partager des activités.

Pour simplifier, on parlera d'échanges.

La communauté «Bouts d'ficelle» s'organise sur le modèle d'un SEL (Service d'Echanges Locaux).

Les membres partagent une vision de la société qui met en valeur le collectif et les liens humains en dehors des circuits économiques mercantiles, basée sur la confiance, le respect mutuel, la bienveillance, la convivialité, le partage et le don sans contrepartie.

La communauté est, par principe, ouverte à toutes et à tous. Un mécanisme d'adhésion est créé et adopté démocratiquement par les membres.

Les membres rejettent catégoriquement, par principe, toute discrimination basée notamment sur la religion, l'ethnie, la nationalité, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques, la condition sociale...

Les membres soutiennent et encouragent, par principe, toute initiative en faveur du bien-être personnel et collectif, du respect de l'environnement, de la solidarité.

Un membre qui rejette les principes énoncés ci-dessus se place de fait hors de la communauté.

Les membres participent aux échanges en fonction de leurs possibilités et selon leur disponibilité sans restriction et sans obligation. Les échanges sont entièrement gratuits. Ils sont vus comme un don à la communauté. Par conséquent, aucune dette ne peut être contractée entre des membres.

Un journal des échanges est disponible sur le site du SEL. L'information est collectée par un membre responsable. Il donne de la visibilité sur ce qui se passe dans la communauté et favorise l'émulation.

Les actions d'animation de la communauté (diffusion d'information, mises à jour d'un site internet, organisation des réunions ou de certains évènements, tenue du journal des échanges...) sont considérées comme un don à la communauté au même titre que les autres échanges et figurent par conséquent au journal des échanges.

Les échanges de service sont organisés entre les membres concernés. Ils se mettent d'accord sur les modalités, les dates, les éventuels frais de participation.

Les prêts de matériel impliquent un engagement de l'emprunteur à restituer le matériel dans son état d'origine et, le cas échéant, à procéder aux réparations nécessaires, voire à dédommager le prêteur en cas de dégradation.

Usage de la messagerie commune :

Les e-mails envoyés **à tous** doivent concerner uniquement :

- La proposition ou demande d'échanges de services ou de biens entre les adhérents (généralisé automatiquement par le site).
- Ainsi que les informations **émanant du collectif** et nécessaires au fonctionnement de l'association (organisation des assemblées générales, rencontres, diffusion de compte rendus ...)

Les suggestions des membres à destination du collectif peuvent se faire par envoi de mail à l'adresse du collectif sellesboutsdficelle@gmail.com

Toute communication à caractère personnel doit se faire en dehors de la diffusion à tous.

Toute divergence non résolue entre des adhérents pourra être portée à la connaissance du collectif (uniquement via l'adresse e-mail du collectif : sellesboutsdficelle@gmail.com). Dans ce cas, le collectif pourra proposer la mise en place d'une médiation.

Le contenu et la forme des messages doivent se conformer à l'esprit de la charte. En cas de persistance de comportements inappropriés, le collectif se réserve le droit d'exclusion du/des membres concernés.

Des réunions plénières de la communauté sont organisées à fréquence mensuelle, avec une fréquence minimum de 1x / trimestre. Elles s'accompagnent systématiquement d'un repas partagé et participatif dans un esprit festif. Elles sont l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants.